

## La place des esclaves dans la société scandinave

Soumis par Turiawenn  
06-08-2009

En bons commerçants, les vikings traitent ce qui est rentable, les esclaves au même titre que les fourrures ou les épices. Leur prix est calculé en fonction de leur âge, de leur force et aussi de leur physique, notamment pour les femmes. Les esclaves n'ont pas de terres, n'ont pas voix aux things et ne portent pas d'armes. Sauf dans des cas extrêmes, telle que la défense des possessions de son maître. Régis Boyer insiste sur la distance et la prudence qu'il faut mettre quand la hiérarchie de la société scandinave est abordée. Au bas de l'échelle sociale se trouvent donc les esclaves, de par leur naissance, leur capture ou par la déchéance de leurs droits. Il est possible de poser le principe qu'il faille distinguer deux sortes d'esclaves :- les premiers, esclaves au sens moderne du terme, sont des hommes, des femmes et des enfants achetés et vendus sur des places spécialisées (telles que Hedeby). Raflés dans n'importe quel pays, ils sont revendus comme des marchandises avant que le viking ne rentre chez lui.- les seconds, esclaves issus du butin de guerre, viennent de pays régulièrement "visités" par les vikings et participent au fonctionnement des domaines scandinaves. Il semble qu'il ne faille pas considérer les vikings comme des négriers du XVIIe siècle, même si l'esclavage est à souhaiter à personne. Ces esclaves peuvent s'affranchir relativement facilement, soit par faveur, soit pour service rendu, soit en rachetant sa liberté. En effet, même esclave, cette catégorie peut travailler à son compte avec l'accord du maître et gagner sa liberté. Cependant, il n'était par rare que les affranchis restent dans la famille où ils étaient en servitude, pour des raisons économiques (aucune terre où s'installer, aucune famille où retourner après des années de séparation) ou, on peut le supposer, pour des raisons personnelles (attachement après des années passées avec leurs maîtres). Certains peuvent vraiment sortir de leur situation si les anciens maîtres offrent une terre ou de l'argent. Turiawenn

Sources principales : Les Vikings, Régis Boyer, éditions Perrin, 2002. The Vikings recreated in colour photographs, Europa militaria special n°6, 1999.